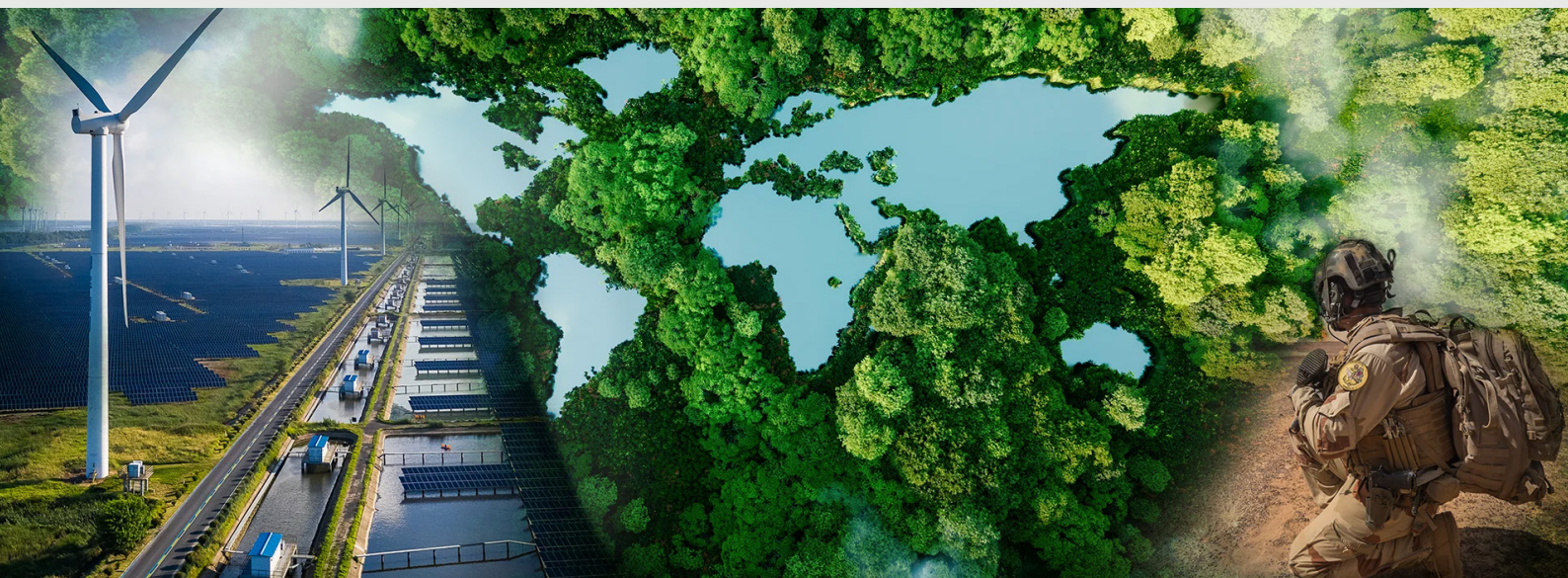


PROGRAMME
CLIMAT,
ENVIRONNEMENT,
SÉCURITÉ

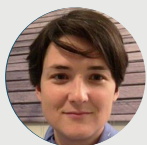
LA GÉOPOLITIQUE DES LIMITES PLANÉTAIRES GÉOPOLITIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Anne Sénéquier / Chercheuse à l'IRIS,
co-directrice de l'Observatoire de la santé mondiale

Novembre 2025



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



Anne Sénéquier / Chercheuse à l'IRIS, co-directrice de l'Observatoire de la santé mondiale de l'IRIS

Anne Sénéquier est chercheuse et co-directrice de l'Observatoire de la santé mondiale à l'IRIS, spécialisée sur les questions de santé et environnement. Elle est titulaire d'un doctorat en psychiatrie, suivi d'une spécialisation en pédopsychiatrie.

Elle est chargée de cours à l'Université catholique de Lille sur le master « Environnement et transition » et enseigne à IRIS Sup'. Elle a travaillé avec Médecins sans Frontières, Action contre la faim et Médecins du Monde.



PROGRAMME
CLIMAT,
ENVIRONNEMENT,
SÉCURITÉ

La géopolitique se déploie sur une planète qui fait face aujourd'hui à de grands bouleversements. Le dépassement de certaines limites qui compromettent son habitabilité pour les sociétés humaines préfigure le déclenchement de chocs, de crises et de soubresauts du système international et pourrait entraîner une redéfinition par certains acteurs, dont les États, de la vision qu'ils ont du monde, de leurs stratégies et de leurs intérêts.

Le programme Climat, Environnement et Sécurité se concentre sur ces interdépendances : s'il s'intéresse aux conséquences des décisions, il étudie l'évolution de la géopolitique dans un monde structuré par notre rapport au vivant et aux ressources, les effets d'emballement et les risques systémiques.

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

Le changement climatique cristallise la tension entre l'histoire du vivant et l'histoire du politique. En perturbant l'équilibre énergétique qui avait caractérisé l'Holocène, l'humanité a quitté la zone de stabilité qui avait permis l'essor des civilisations. Ce n'est pas la planète qui est en danger, mais la capacité des sociétés humaines à maintenir des conditions de vie stables dans un système Terre devenu instable. À mesure que s'intensifie le réchauffement, le climat cesse d'être un paramètre environnemental pour devenir une force structurante. Cette contrainte délimite les marges de manœuvre énergétiques, économiques et sécuritaires des États et recompose l'ordre international.

LA LIMITE PLANÉTAIRE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : DE LA RUPTURE BIOPHYSIQUE À LA RECOMPOSITION GÉOPOLITIQUE

Depuis la révolution industrielle, les émissions de CO₂, de méthane et de protoxyde d'azote ont porté le forçage radiatif anthropique à près de 2,7 W/m² en 2019¹. Selon le rapport « *State of the Climate : update for COP30* » de l'OMM², la température moyenne mondiale de 2025 est à ce jour de +1,42 ± 0,12°C par rapport à l'ère préindustrielle. Un rythme de réchauffement qui dépasse largement les variations naturelles observées depuis les trois derniers millions d'années. L'Arctique se réchauffe plus de trois³ fois plus vite que la moyenne mondiale, les sols s'assèchent et l'océan perd une partie de son rôle de tampon thermique et chimique. Ces dynamiques couplées révèlent une perte de résilience du système Terre, où chaque seuil franchi affaiblit les régulations naturelles des autres.

Mais cette rupture biophysique est aussi une rupture politique. Car la limite climatique n'est pas un plafond abstrait, elle agit comme une contrainte de puissance qui engage leurs stratégies énergétiques, industrielles et sécuritaires. Les États ne s'affrontent plus seulement pour des ressources, mais pour le droit d'émettre, de produire et d'innover dans un espace aux limites désormais clairement identifiées. La diplomatie climatique, née de la nécessité de réduire les émissions, est devenue un champ de compétition technologique et normative. Les politiques énergétiques traduisent des choix de souveraineté autant que des engagements écologiques.

¹ IPCC. 2021. *Changement climatique 2021: Les bases scientifiques physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – Résumé à l'intention des décideurs*. Genève: GIEC.

https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf

² WMO. *State of the Climate Update for COP30*. Geneva: World Meteorological Organization, 2025.

<https://wmo.int/sites/default/files/2025-11/State%20of%20the%20Climate%202025%20Update%20COP30%20%2831%20oct%29.pdf>

³ Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP), <https://www.amap.no/>

L'Union européenne cherche à conjuguer transition et autonomie à travers le Pacte vert et le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Elle ambitionne d'utiliser la norme comme levier d'indépendance, mais elle se heurte à la hausse des coûts, à l'inertie industrielle et à la contestation sociale. Celle-ci renvoie notamment aux mouvements de protestation contre la hausse des prix de l'énergie, les contraintes environnementales jugées trop rapides et les impacts sur le pouvoir d'achat, comme l'ont illustré les mobilisations d'agriculteurs ou les manifestations de type « gilets jaunes ». Les États-Unis, depuis le retour de Donald Trump, ont inversé la trajectoire enclenchée par l'« *Inflation Reduction Act* ». La doctrine d'« *energy dominance* » réaffirme la priorité donnée à l'indépendance énergétique par les hydrocarbures, au détriment de la cohérence climatique. Ce basculement affaiblit la crédibilité diplomatique américaine et fragilise l'architecture multilatérale issue de l'Accord de Paris. La Chine, à l'inverse, poursuit une stratégie de long terme centrée sur la maîtrise des chaînes de valeur des technologies bas carbone et sur l'expansion de ses partenariats Sud-Sud via les Nouvelles routes de la soie vertes.

La limite climatique recompose ainsi les rapports de dépendance : elle oppose les puissances capables d'investir dans la transition à celles qui en subissent les effets, et redessine les hiérarchies autour de la maîtrise des flux énergétiques et matériels.

Cette limite planétaire agit ainsi comme un révélateur d'inégalités. Les pays du Sud subissent de plein fouet les effets du réchauffement (vagues de chaleur, stress hydrique, crises alimentaires) sans disposer des capacités d'adaptation nécessaires, tandis que les pays du Nord externalisent une partie de leur empreinte carbone par le commerce. La frontière climatique agit sur la fracture Nord-Sud, tout en la rendant plus visible et plus explosive : le climat devient un terrain de revendication, de dette et de justice. Les conséquences sont déjà tangibles. Dans certaines régions, l'humidité et la chaleur atteignent les seuils physiologiques de tolérance humaine plusieurs jours par an, menaçant l'habitabilité à l'horizon 2050, notamment dans les pays du Golfe, dans la corne de l'Afrique et en Inde. Les deltas du Nil⁴, du Gange et du Mékong sont menacés par la montée des eaux, tandis que des petits États insulaires du Pacifique planifient des relocalisations de population. À Miquelon, en Atlantique Nord, un premier village français se déplace face à l'érosion côtière aggravée par la montée des eaux. Ce déplacement de populations à venir n'est pas seulement une question humanitaire : il redéfinira les frontières, les flux migratoires et les sécurités collectives. La crise de l'habitabilité devient un fait géopolitique majeur.

⁴ Climate Central, « Coastal Risk Screening Tool », consulté le 6 novembre 2025, <https://coastal.climatecentral.org/>.

Ainsi, la limite planétaire du changement climatique ne se résume pas à une perturbation environnementale ; elle marque l'entrée du système international dans une ère de pression climatique, où la stabilité du système Terre devient une condition préalable à la stabilité politique. L'équilibre énergétique et l'équilibre des puissances se confondent désormais. Comprendre cette articulation, c'est passer d'une écologie de la contrainte à une géopolitique du commun.

LA GÉOPOLITIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN NOUVEL ORDRE MONDIAL SOUS EMPRISE ÉNERGÉTIQUE

L'histoire du climat est indissociable de celle de l'énergie. Depuis deux siècles, la maîtrise du charbon, du pétrole et du gaz a déterminé la hiérarchie des puissances et façonné la mondialisation. La crise climatique n'est pas une cassure de cette trajectoire, mais son point de bascule : elle révèle l'envers d'un modèle économique fondé sur la combustion du passé géologique. C'est à la fois une crise de la physique de l'atmosphère et une crise du pouvoir mondial.

Le pétrole a longtemps été la matière première du politique. Il a dessiné des alliances, financé des guerres et nourri la croissance. La rente fossile a permis l'expansion industrielle du Nord, tandis que la dépendance énergétique assignait le Sud à un rôle de fournisseur. Cet ordre fossile, fondé sur le contrôle des gisements et des routes, a structuré les équilibres du XX^e siècle. Aujourd'hui encore, il résiste. Selon le *Global Carbon Project*, les émissions issues des énergies fossiles atteignent environ $37,4 \pm 1$ Gt CO₂ en 2024, un record. Malgré l'essor des renouvelables, la part des fossiles demeure proche de 80 % du mix énergétique mondial depuis les années 1990 (AIE, WEO 2023). L'humanité n'a pas remplacé les énergies du passé : elle les a additionnées, à la manière d'un mille-feuille, créant un système énergétique verrouillé. À ce niveau d'émissions, nous consommons chaque année entre 12 et 15 % du budget carbone restant compatible avec un monde à 1,5 °C ; autrement dit, si rien ne change, ce budget sera épuisé dans sept à huit ans.

Ce blocage résulte autant des contraintes économiques que des inerties politiques. Les subventions publiques directes et indirectes aux hydrocarbures, estimées à plus de 7 000 milliards de dollars par le FMI, maintiennent la dépendance des États à la rente fossile. Infrastructures, emplois, fiscalités et dettes freinent les transitions rapides. Dans ce contexte, plusieurs États producteurs cherchent à transformer la pression climatique en levier d'influence. Les monarchies du Golfe réinvestissent dans la pétrochimie et les plastiques, pour prolonger leur rente, sans véritablement se soucier de cette « autre crise » que devient la pollution plastique. L'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Qatar misent sur

l'hydrogène bleu, produit à partir du gaz avec captage partiel du carbone, pour maintenir leur centralité dans le commerce énergétique mondial.

L'Union européenne, principale puissance importatrice d'énergie, cherche à faire de sa dépendance un vecteur d'autonomie. Ébranlée par la guerre en Ukraine, elle redécouvre la vulnérabilité de ses approvisionnements et cherche à réinventer sa souveraineté énergétique à travers « la norme ». Sa diplomatie climatique s'appuie sur un arsenal réglementaire (taxonomie verte, marché du carbone, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) destiné à faire du cadre écologique, un instrument de puissance économique. En imposant un prix au carbone importé, l'Union redéfinit les règles du commerce international et protège ses industries, tout en exportant ses standards environnementaux. Mais cette stratégie, perçue au Sud comme une forme de « protectionnisme vert », nourrit la méfiance et reconfigure la diplomatie climatique en un champ de rivalités normatives. « D'objectif collectif », le climat devient ainsi un instrument d'influence et de souveraineté, où la régulation sert autant à stabiliser la planète qu'à affirmer le pouvoir européen dans la compétition mondiale.

Les États-Unis, redevenus premier producteur mondial d'hydrocarbures, illustrent les contradictions du pouvoir climatique. L'*Inflation Reduction Act* (IRA) de 2022 avait initié un tournant majeur vers les technologies propres, relançant l'investissement industriel et la compétitivité verte. Mais la présidence Trump II rétablit la doctrine d'« *energy dominance* », qui érige la rente fossile en instrument de souveraineté. Ce retour en arrière affaiblit la crédibilité des engagements américains et fragilise la diplomatie climatique mondiale. Washington adopte désormais une approche transactionnelle : soutenir les coopérations lorsqu'elles renforcent la sécurité énergétique ou les chaînes industrielles américaines. À la veille de la COP30 à Belém, la Maison-Blanche a confirmé qu'aucun représentant de haut niveau ne participerait au sommet, une première depuis des décennies qui signale le désengagement fédéral. Pourtant, la dynamique intérieure reste contrastée. Plusieurs États et métropoles (Californie, New York, Chicago, Boston) poursuivent des politiques climatiques ambitieuses, soutenues par l'innovation technologique et la pression citoyenne. Le fédéralisme américain entretient ainsi un clivage structurel entre une géopolitique de l'énergie héritée du XX^e siècle et une transition locale déjà engagée, où la puissance se joue moins dans les hydrocarbures que dans la maîtrise des technologies vertes et des marchés de demain.

La Russie, isolée diplomatiquement depuis la guerre en Ukraine, a soumis en septembre 2025 une nouvelle NDC⁵ fixant un objectif de réduction de 65-67 % des émissions de 1990 d'ici 2035, sans relèvement d'ambition réelle. En intégrant les forêts dans son calcul et en

⁵ Contribution déterminée au niveau national : document officiel dans lequel chaque pays signataire de l'Accord de Paris (2015) décrit ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

conditionnant ses efforts à l'accès aux technologies étrangères, Moscou privilégie une posture défensive. Elle redéploie ses exportations fossiles vers l'Asie et mise sur la route maritime du Nord pour transformer le réchauffement arctique en atout stratégique. Cette stratégie d'« adaptation extractiviste » lui assure un gain de court terme, mais renforce sa dépendance à un modèle énergétique du passé.

Une posture qui contraste avec celle de la Chine, qui fait de la contrainte climatique un instrument pour réorganiser son influence énergétique et industrielle. La Chine s'impose comme pivot industriel et diplomatique de la transition énergétique. Elle contrôle l'essentiel des étapes de fabrication du photovoltaïque et détient une large part des capacités mondiales de raffinage et de transformation des métaux critiques utilisés dans les batteries. Pékin articule cette maîtrise industrielle à sa diplomatie climatique en finançant des infrastructures solaires, éoliennes et hydroélectriques dans le Sud global, en étendant des réseaux électriques et en reliant mines et usines dans le cadre des Nouvelles Routes de la soie. Cette stratégie consolide ses approvisionnements, verrouille des débouchés et tisse des dépendances technologiques durables. Ce faisant, la Chine s'impose comme puissance centrale des technologies de transition, tandis que la rivalité sino-américaine s'étend au champ climatique et oppose planification industrielle et dépendance technologique.

La lutte contre le changement climatique est également utilisée par les puissances émergentes pour s'affirmer sur le plan stratégique. L'Inde revendique son droit au développement et maintient le charbon comme pilier de croissance, tout en déployant massivement le solaire. Avec l'Alliance solaire internationale, elle cherche à réduire la dépendance énergétique du Sud et à redéfinir son influence régionale. Le Brésil, sous Lula, tente de faire de l'Amazonie un symbole global de justice environnementale, tout en restant dépendant de ses exportations agroénergétiques. Pays hôte de la COP30, le Brésil a orienté le cadre des négociations et placé l'Amazonie au centre d'une diplomatie climatique fondée sur les droits humains, la justice sociale et la protection des peuples autochtones. La COP30 a ouvert une phase d'exécution politique, incarnée par la « *Belém Mission to 1.5* » et le « *Global Implementation Accelerator* », tout en laissant intact le rôle déterminant des combustibles fossiles dans l'économie mondiale. L'Inde et le Brésil illustrent les dilemmes des émergents : convertir leurs atouts en puissance, sans reproduire les asymétries du système mondial du climat.

Cette redistribution du pouvoir déplace les tensions. Le monde post-carbone n'abolit pas la géopolitique de l'énergie : il la transfère vers les métaux stratégiques, les réseaux électriques et les technologies de stockage. Le lithium du Chili, le nickel d'Indonésie, le cuivre du Pérou ou le cobalt du Congo deviennent les ressources critiques du XXI^e siècle. La plupart des pays du Sud exportent des minerais bruts et importent des technologies finies, tandis que les

puissances industrielles captent la valeur ajoutée. Sous un vernis écologique, la transition reproduit des hiérarchies anciennes : le Sud fournit la matière, le Nord capte la technologie.

L'Afrique illustre ces paradoxes. Riche en métaux essentiels à la transition, elle reçoit moins de 3 % des financements climatiques mondiaux et à peine 2 %⁶ des investissements dans les renouvelables (*Climate Policy Initiative*). L'Afrique du Sud, malgré son partenariat « *Just Energy Transition* », reste freinée par la dette et l'inertie de son secteur charbonnier. Le Nigeria ou l'Angola cherchent à valoriser leur rente pétrolière tout en revendiquant un droit au développement. Le continent devient à la fois victime du déséquilibre climatique, fournisseur stratégique et laboratoire géopolitique des limites de la transition.

Le monde entre ainsi dans une ère paradoxale : jamais les États n'ont autant parlé de transition, alors même que les hydrocarbures génèrent des profits historiques et que les infrastructures fossiles restent très lucratives. Le dérèglement climatique agit comme révélateur de dépendances, mais aussi comme multiplicateur de pouvoir. Le climat n'est plus seulement un objet de négociation scientifique ou écologique : il devient un champ d'affrontement politique global. L'ordre énergétique du XXI^e siècle se construit désormais sous emprise climatique, et cette contrainte (plus que les idéologies) redéfinit aujourd'hui les lignes du pouvoir mondial.

GOUVERNER LE CLIMAT : ENTRE COOPÉRATION ET COMPÉTITION

La gouvernance du climat est née d'un pari : celui qu'un consensus scientifique pourrait engendrer une action politique mondiale. Ce pari, formulé à la fin de la guerre froide avec la création du GIEC⁷ en 1988 et de la Convention-cadre des Nations unies (CCNU) sur les changements climatiques en 1992, reposait sur une idée simple : partager la connaissance pour partager la responsabilité. Trente ans plus tard, la science n'a jamais été aussi claire, mais la gouvernance jamais aussi éclatée.

Le GIEC continue de produire des rapports d'une rigueur exemplaire, synthèse de milliers d'études et de contributions d'experts. Son autorité scientifique demeure incontestée, mais son influence politique s'est nettement affaiblie. La science ne structure plus les choix stratégiques au même degré qu'au moment de l'Accord de Paris. Les Conférences des Parties (COP), censées incarner le bras diplomatique de ce consensus, se sont transformées en rituels de la délibération climatique : elles fixent des ambitions, mais rarement des obligations. Et lorsque des obligations ont été instaurées, elles se sont révélées inefficaces ou inapplicables,

⁶ The Africa CEO Forum, *Six Key Recommendations on Climate Finance for African Growth*, consulté le 06 novembre 2025, https://www.theafricaceoforum.com/wp-content/uploads/2022/09/2022_RAPPORT_FINANCE_CLIMAT_En.pdf

⁷ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

comme l'a montré l'échec du protocole de Kyoto. C'est pour cette raison que l'Accord de Paris, adopté en 2015, a substitué à la contrainte un mécanisme de contributions volontaires ; les NDC, censés encourager l'engagement plutôt que la sanction. Dix ans plus tard, les trajectoires se sont certes infléchies : on est passé d'un scénario de réchauffement supérieur à +4 °C à une trajectoire avoisinant $+2,6 \pm 0,2^{\circ}\text{C}$ d'ici la fin du siècle. Mais ce progrès apparent ne transcende rien. Il ne traduit pas une transformation du système, seulement un ralentissement de sa dérive. Le climat, en théorie « bien commun », demeure un bien sans garant. Cette stagnation relative signe la crise du multilatéralisme climatique.

L'impuissance des États face à la trajectoire des émissions tient autant à la nature du problème qu'à celle du système international. Le changement climatique ne connaît pas de frontières ; la politique, elle, en a besoin. Chaque gouvernement agit dans un cadre électoral, budgétaire, géostratégique et temporel limité. La lenteur des négociations multilatérales se heurte à la vitesse des bouleversements physiques. Le climat est un problème de physique gouverné par des institutions conçues pour gérer des rapports de force humains. Cette disjonction des temporalités produit une inertie structurelle : la gouvernance du climat reste prisonnière d'une conception westphalienne de la souveraineté, fondée sur la maîtrise du territoire et la séparation des juridictions, alors même que les interdépendances écologiques rendent ces frontières largement inopérantes.

Ce diagnostic institutionnel n'épuise pourtant pas la réalité de la gouvernance climatique, qui se recompose en dehors des enceintes diplomatiques traditionnelles. Les villes, en première ligne face aux effets du réchauffement, mènent des politiques souvent plus ambitieuses que celles de leurs États, qu'il s'agisse de mobilité, d'urbanisme, de réglementation thermique ou d'adaptation. Elles inventent une gouvernance climatique par le bas fondée sur l'expérimentation, la contrainte matérielle et surtout le partage d'information. À l'image du réseau de villes comme le C40 (Lima, Los Angeles, Dar es Salaam, Nanjing, Paris)

Les entreprises, quant à elles, sont devenues des acteurs de politique climatique. Sous la pression de leurs investisseurs, de leurs salariés ou de leurs consommateurs, elles intègrent désormais les risques climatiques dans leur stratégie et leur comptabilité. Dans ce paysage recomposé, les instruments hybrides se multiplient. Les programmes « *debt-for-nature* » en sont une illustration. Ils visent à convertir une partie de la dette publique d'un pays en investissements environnementaux ou en engagements de protection. Leur logique est de créer un espace budgétaire tout en soutenant des actions de préservation. L'exemple des Seychelles, qui ont restructuré une portion de leur dette en échange de la création d'aires marines protégées, montre que ces dispositifs peuvent produire des résultats tangibles lorsqu'ils sont bien conçus. Ils restent néanmoins limités dans d'autres contextes, lorsqu'ils n'apportent qu'un allègement marginal de la dette sans transformer les capacités

économiques locales ni les trajectoires de développement. Leur efficacité dépend fortement de leur articulation avec des stratégies industrielles, sociales et territoriales.

Dans le même temps, une nouvelle dimension de la gouvernance s'impose : la judiciarisation. Les tribunaux nationaux et internationaux deviennent des acteurs du climat, redéfinissant les contours de la responsabilité politique. Les décisions rendues aux Pays-Bas, en France ou aux États-Unis montrent que la justice peut contraindre les pouvoirs publics à protéger le climat et les générations futures. L'arrêt Urgenda (2019) a obligé l'État néerlandais à réduire ses émissions d'au moins 25 % d'ici 2020 au nom des droits humains. En France, l'affaire Grande-Synthe a conduit le Conseil d'État à reconnaître la carence de l'État et à lui enjoindre de renforcer ses mesures climatiques. Aux États-Unis, l'affaire Held v. Montana (2023) a reconnu qu'un environnement « propre et sain » fait partie des droits constitutionnels, engageant la responsabilité des autorités publiques. Selon le *Sabin⁸ Center for Climate Change* de l'université de Columbia, plus de deux mille recours climatiques sont désormais en cours dans le monde. Quand la diplomatie échoue, le droit tente d'imposer une obligation morale devenue juridique. Cette judiciarisation traduit la montée d'un droit du climat par défaut, né du vide politique.

La gouvernance mondiale du climat ne repose donc plus exclusivement sur les États. Elle se déploie à travers une mosaïque d'institutions internationales, d'acteurs privés, de juridictions nationales, de coalitions de villes et de nouveaux dispositifs financiers. Ce pouvoir climatique polycentrique reflète une mutation profonde du rapport entre science, droit, économie et politique. Le multilatéralisme n'a pas disparu ; il s'est dispersé. Cette dispersion ne constitue pas seulement une faiblesse. Elle signale aussi l'émergence de nouvelles arènes capables de produire des normes, d'imposer des contraintes ou de soutenir la transition en dehors des cadres classiques.

Gouverner le climat revient désormais à gouverner des interdépendances multiples qui excèdent la logique sectorielle du XX^e siècle. La capacité à articuler ces niveaux hétérogènes, du local au global et du public au privé, déterminera en grande partie la trajectoire du système international. La question n'est plus seulement celle de la coopération entre États, mais celle de la coordination entre des acteurs multiples qui, chacun à leur manière, tentent de stabiliser un système Terre en déséquilibre.

⁸ Maria Antonia Tigre, « New Sabin Center Report Maps Climate Cases in the Global South », Sabin Center for Climate Change Law, 3 juillet 2024, consulté le 6 novembre 2025, <https://climate.law.columbia.edu/news/new-sabin-center-report-maps-climate-cases-global-south>

FRACTURE NORD-SUD ET (IN)JUSTICE CLIMATIQUE

Le changement climatique ne frappe pas un monde homogène. Il révèle au contraire les inégalités profondes qui structurent la mondialisation depuis deux siècles. Les responsabilités historiques diffèrent, les capacités d'adaptation divergent et les trajectoires d'émissions ne se superposent pas. L'idée d'une crise universelle masque ainsi une réalité plus fracturée où le Nord et le Sud ne se distinguent pas comme deux blocs, mais comme un ensemble de trajectoires hétérogènes prises dans des interdépendances parfois contradictoires.

Les pays industrialisés concentrent toujours l'essentiel des émissions cumulées depuis le début de l'ère fossile. Le charbon européen, le pétrole nord-américain et le gaz russe ont alimenté une croissance matérielle qui a redéfini la puissance du Nord. Cette prospérité s'est accompagnée d'une autre accumulation, moins visible, mais déterminante, celle du carbone dans l'atmosphère. À l'inverse, une large partie du Sud est restée cantonnée au rôle de fournisseur de matières premières, exclue des chaînes de valeur industrielles et de la rente énergétique. Le principe des responsabilités communes, mais différenciées avait précisément été formulé pour reconnaître cette asymétrie historique. Trente ans plus tard, il demeure largement théorique. Les promesses financières ne sont pas honorées et les transferts technologiques restent embryonnaires. Le Fonds vert pour le climat, conçu pour mobiliser cent milliards de dollars par an, peine à réunir des ressources réellement additionnelles et une grande partie de ses engagements prend la forme de prêts, ce qui renforce l'endettement des États vulnérables plutôt que leur capacité d'adaptation.

Mais cette lecture Nord-Sud ne suffit plus à décrire la géopolitique contemporaine. Le Sud global n'est ni monolithique ni uni par des intérêts communs. La Chine est devenue le premier émetteur mondial, tout en étant une puissance industrielle qui maîtrise les chaînes de valeur de la transition. L'Arabie saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis ou l'Iran ne partagent ni la vulnérabilité ni les revendications des petits États insulaires. L'Inde reste encore largement dépendante du charbon, même si son expansion solaire est spectaculaire. Le Brésil combine leadership environnemental et dépendance agroénergétique. L'Afrique subsaharienne demeure le continent le moins émetteur par habitant tout en étant l'un des plus exposés aux dérèglements. Cette diversité interne fragilise toute tentative de coalitions climatiques homogènes et montre que la justice climatique doit se penser dans une pluralité de trajectoires.

L'injustice climatique se manifeste ensuite par une autre asymétrie, moins visible, mais tout aussi structurante, celle de l'externalisation carbone. Une part significative des émissions du Nord est désormais produite ailleurs. Entre un quart et un tiers du CO₂ mondial est généré par

des productions destinées à l'exportation⁹. Les économies développées affichent ainsi des baisses d'émissions territoriales tout en important des biens dont la production a généré énormément de carbone depuis l'Asie ou l'Amérique latine. Cette dissociation entre production et consommation alimente ce que certains chercheurs, comme Jason Hickel, appellent une "dette écologique". Le concept fait débat, car cette dette ne se mesure pas comme une dette économique classique. Il pointe toutefois une réalité difficile à ignorer dans les négociations : les pays du Nord utilisent une part disproportionnée de l'espace atmosphérique en délocalisant ailleurs les coûts réels de leur modèle de développement.

Les flux financiers accentuent encore cette asymétrie. Les partenariats de transition dite juste (JETP), conclus avec l'Afrique du Sud, l'Indonésie ou le Vietnam, devaient financer la sortie du charbon. Dans les faits, ils reposent majoritairement sur des prêts assortis de conditionnalités multiples. Certaines visent à garantir la transparence ou l'efficacité des projets, mais d'autres traduisent une dépendance persistante aux normes du Nord. Les pays bénéficiaires se trouvent parfois contraints de restructurer leurs systèmes énergétiques dans des délais incompatibles avec leurs impératifs internes, ce qui nourrit l'idée que la transition peut devenir une forme de dépendance renouvelée.

L'injustice se conjugue également au niveau sanitaire, social et écologique. Le Sud cumule les vulnérabilités structurelles. L'alternance des sécheresses et des inondations en Afrique de l'Est déstabilise les systèmes alimentaires. L'Asie du Sud atteint des seuils thermiques qui dépassent certaines capacités physiologiques humaines plusieurs jours par an. Dans les Caraïbes et le Pacifique, la montée du niveau marin remet en cause la souveraineté territoriale. La vulnérabilité climatique devient alors une vulnérabilité sanitaire, qui affecte la mortalité, les maladies vectorielles, la productivité du travail et la stabilité sociale. Elle agit comme un marqueur transversal de l'injustice climatique.

Une vulnérabilité qui se superpose à d'autres préjudices historiques, sociales ou politiques. Dans plusieurs régions, l'épuisement face aux injustices globales ne découle pas directement du climat, mais s'inscrit dans des trajectoires plus anciennes de dépendance économique ou d'instabilité institutionnelle. C'est cette accumulation qui alimente un sentiment d'exaspération à l'égard d'un ordre international perçu comme inéquitable. Le climat n'invente pas ces injustices, mais il les amplifie, ce qui en fait un puissant catalyseur politique.

Face à cette situation, une partie du Sud global cherche à construire une diplomatie climatique autonome. L'Inde et le Brésil défendent une lecture de la transition fondée sur le développement et la souveraineté. L'Alliance solaire internationale lancée par New Delhi fédère plus d'une centaine de pays tropicaux et se présente comme une alternative aux

⁹ OMC, *Rapport sur le commerce mondial 2022 : Changement climatique et commerce international*, consulté le 6 novembre 2025, https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/wtr22_f.htm.

dépendances technologiques traditionnelles. Les BRICS élargis, la Nouvelle Banque de Développement (NBD) ou la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (AIIB) explorent de nouveaux circuits de financement climatique hors de l'orbite occidentale. Ces initiatives expriment une volonté de remodeler la gouvernance mondiale, mais elles sont freinées par les contradictions internes des émergents et par l'absence d'une vision unifiée.

La justice climatique demeure un horizon plutôt qu'une réalité. Elle suppose de renverser la logique de compensation pour entrer dans une logique de redevabilité. Il ne s'agit plus d'aider le Sud, mais de reconnaître que le dérèglement climatique prolonge un déséquilibre historique entre consommation, production et vulnérabilité. Cette redevabilité devrait intégrer non seulement les émissions territoriales, mais aussi les émissions importées, les pertes et dommages, les capacités différenciées d'adaptation et les impacts sanitaires. Tant que ces dimensions ne seront pas intégrées au cœur des règles commerciales, financières et juridiques, la fracture Nord-Sud restera un moteur de tensions géopolitiques.

Le changement climatique agit ainsi comme révélateur et accélérateur. Il met à nu les contradictions de l'ancien ordre international et ouvre la possibilité d'un rééquilibrage fondé sur la préservation des conditions d'habitabilité. Dans un monde fini, la justice n'est pas un supplément moral. Elle devient une condition de stabilité du système international et un élément central de toute gouvernance climatique crédible.

GOUVERNER L'HABITABILITÉ DANS UN MONDE SOUS CONTRAINTE CLIMATIQUE

Le changement climatique n'est plus une crise sectorielle. Il met à l'épreuve les fondements mêmes de la gouvernance mondiale, construite sur la fragmentation des politiques publiques et l'idée, longtemps dominante, que l'environnement pouvait être traité à part, sans toucher aux logiques économiques, sanitaires ou sécuritaires. Le réchauffement n'affecte pas seulement l'atmosphère. Il recompose la géographie du pouvoir, redéfinit l'intérêt national et interroge la pertinence même d'opposer la souveraineté aux règles du vivant.

Les indicateurs économiques traditionnels ne suffisent plus à saisir cette mutation. Chaque dixième de degré supplémentaire entraîne un coût humain et sanitaire désormais mesurable. Le rapport *Lancet Countdown 2025* montre que la mortalité liée à la chaleur a augmenté de plus de 60 % depuis les années 1990, pour atteindre près de 550 000 décès par an. En 2023, plusieurs États ont encore consacré davantage de fonds publics aux subventions fossiles qu'à leurs budgets de santé. Ces chiffres ne relèvent pas simplement d'une incohérence politique. Ils révèlent un défaut de pilotage systémique, où le monde continue de financer les causes du

problème tout en prétendant en compenser les effets. Le climat devient alors un indicateur indirect de la santé des sociétés, un révélateur de leur capacité à se gouverner.

C'est pour rendre intelligible l'articulation entre perturbations biophysiques et impacts humains que j'avance le concept de limite sanitaire. Il ne s'agit pas d'ajouter une limite de plus, mais de se doter d'un indicateur qui rende visibles les effets du dérèglement du système Terre sur les corps, les systèmes de soin et les trajectoires sociales. La limite sanitaire vise précisément à apprécier la soutenabilité des sociétés en observant la mortalité, la morbidité, l'exposition aux risques et la capacité des systèmes de santé à maintenir des conditions de vie stables. Dans un système Terre déstabilisé, la limite sanitaire devient une mesure synthétique de l'habitabilité humaine

Bien que résolument anthropocentrée, cette approche répond à une réalité psychologique et politique. Les sociétés peinent à se mobiliser pour des signaux biophysiques parfois perçus comme abstraits, alors qu'elles réagissent aux perturbations des corps, des systèmes de soin et des équilibres sociaux. En assumant cet anthropocentrisme, la limite sanitaire mobilise l'attention portée à l'humain pour susciter une prise de conscience plus large de la dépendance des sociétés à leur milieu de vie.

Une transversalité de nos équilibres, embrassée par la notion « *One Health* », soutenue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Elle rappelle que la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont indissociables. Les zoonoses émergentes, la pollution atmosphérique, les crises alimentaires ou les migrations climatiques ne constituent pas une succession de crises indépendantes. Elles sont les manifestations, à différentes échelles, d'un même dérèglement des conditions d'équilibre du vivant. Gouverner le climat revient alors à gouverner les interfaces entre systèmes écologiques et systèmes de santé, entre agriculture et nutrition, entre usage des sols et vulnérabilité aux événements météorologiques extrêmes. La limite sanitaire devient ici une grille de lecture commune à ces interdépendances.

Cette transformation conceptuelle se heurte toutefois aux rigidités du multilatéralisme actuel, organisé autour d'agences spécialisées et cloisonnées : climat, santé, agriculture, commerce, finance. Or le dérèglement du système Terre impose une coordination transversale qui excède les architectures existantes. Le Fonds vert pour le climat, le mécanisme pertes et dommages ou les dispositifs de compensation carbone ne pourront produire leurs effets que s'ils sont articulés aux politiques de santé, d'eau, de biodiversité et d'énergie. Une coopération renforcée entre la Convention climat, le PNUE et l'OMS pourrait préfigurer un véritable Conseil mondial du vivant, chargé non de gérer des crises isolées, mais de piloter les interdépendances vitales révélées par la limite sanitaire.

L'enjeu n'est dès lors plus seulement de réduire les émissions. Il est de maintenir les conditions d'habitabilité dans des sociétés déjà traversées par des inégalités structurelles. Cela suppose de transformer les métriques de performance. Une politique climatique ne peut plus être évaluée uniquement en tonnes de CO₂ évitées, mais en vies préservées, en journées de travail sauvegardées, en hospitalisations évitées, en qualité d'air retrouvé, en stabilité sociale consolidée. Une politique climatique efficace est simultanément une politique de santé publique, d'emploi et de cohésion sociale. La métrique du futur ne sera pas celle du rendement énergétique, mais celle du bien-être collectif dans les limites du système Terre.

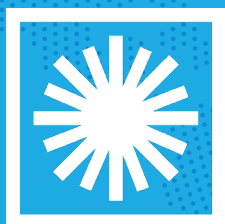
Dans un monde où les émissions d'un pays modifient les récoltes d'un autre et où la déforestation régionale perturbe les régimes de pluie à des milliers de kilomètres, la solidarité climatique cesse d'être un idéal moral. Elle devient une nécessité physique. La souveraineté ne se mesure plus seulement à la capacité d'extraire, de produire et d'exporter, mais à la capacité de préserver des conditions de vie stables pour sa population et, indirectement, pour les autres. La limite sanitaire met en lumière cette co-dépendance : la dégradation de la santé dans une région est le symptôme d'un déséquilibre global que nul État ne peut durablement ignorer.

Cette interdépendance pourrait devenir le socle d'un nouvel ordre international fondé non sur la conquête des ressources, mais sur leur préservation collective. Ce n'est pas une projection idéale, mais un calcul de survie politique. Une transition réellement juste suppose de repenser les flux financiers, les régulations commerciales et les normes technologiques à l'aune de la soutenabilité et de la santé globale. Tant que la transition verte reposera sur l'endettement du Sud, la spéculation sur le carbone et l'externalisation des dommages sanitaires et sociaux, elle restera un projet inachevé.

Le dérèglement climatique agit enfin comme un test grandeur nature de la capacité du monde à se gouverner collectivement. Les instruments existent, de la science au droit, de la diplomatie à la finance, mais ils demeurent dispersés. Les relier implique d'admettre que la gouvernance du climat est avant tout une gouvernance de la complexité, où crises hydriques, sanitaires, énergétiques ou agricoles représentent les expressions locales d'un même dérèglement global. Le XXI^e siècle sera celui de la coordination des interdépendances ou celui d'un chaos fragmenté.

La géopolitique du changement climatique révèle ainsi la transformation la plus profonde de notre époque. La politique ne peut plus se définir comme l'art de modeler la nature à nos exigences. Elle doit apprendre à coexister avec les cadres du vivant, à organiser la puissance dans un monde fini et sous contrainte climatique. La gouvernance équitable et systémique du climat et de la limite sanitaire n'est pas encore instituée. Elle constitue pourtant la seule voie de stabilité dans un système Terre qui, lui, ne négocie pas.

L'expertise stratégique en toute indépendance



PROGRAMME
CLIMAT,
ENVIRONNEMENT,
SÉCURITÉ



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.